



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 08 septembre 2025 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
9

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Mme Rosalie HUMLER,
M. Jacques METTENET, M. Frédéric LUTTER, M. Antoine REIBEL,
Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Michelle OUDIN,
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membres absents excusés :

M. Jean-Pierre RINGEISSEN, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Bruno BARTHELMÉ, Mme Samantha LUDWIG

Date de convocation : 02/09/2025

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025
3. Présentation de Jean-François STAERCK - technicien Rivières du SDEA - dans le cadre de la Trame Verte et Bleue
4. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : transfert de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2026 – modifications statutaires
5. SMICTOM d'Alsace Centrale : présentation du rapport d'activité 2024
6. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
7. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents, ainsi qu'à Monsieur Jean-François STAERCK, Technicien Rivières du SDEA, venu présenter le point n°3 relatif à la Trame Verte et Bleue.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Michelle OUDIN en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DE JEAN-FRANÇOIS STAERCK - TECHNICIEN RIVIÈRES DU SDEA - DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-François STAERCK, technicien Rivières du SDEA, qui intervient dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, plus précisément pour le projet de restauration/création de mares sur le ban communal par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA).

La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Depuis 2007, cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à améliorer notre cadre de vie et l'attractivité résidentielle et touristique.

La trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?

De nombreuses espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer au cours de leur cycle de vie, pour se nourrir, se reproduire, s'adapter au climat. Or, l'urbanisation, les infrastructures de transport comme les routes et les voies ferrées, les barrages sur les cours d'eau, l'agriculture et la foresterie intensive, ou encore la pollution lumineuse ou sonore, réduisent la surface des espaces naturels et les fragmentent, limitant ainsi les possibilités de déplacement des espèces.

La **trame verte** fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres.

La **trame bleue** fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), le SDEA a défini un programme de restauration des cours d'eau et des zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

La Communauté de Communes réalise un diagnostic de la Trame Verte et Bleue du territoire accompagné d'un programme d'action.

Pour KERTZFELD, ce programme d'action prévoit :

- la création d'une mare,
- la restauration de deux mares existantes en forêt

qui seront financées par le SDEA en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand-Est.

Madame le Maire remercie Monsieur STAERCK pour son intervention.

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU » AU 1^{ER} JANVIER 2026 – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Madame le Maire expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi NOTRe, notamment modifiée par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, prévoyait de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dès le 1^{er} janvier 2026.

Cela aurait conduit automatiquement à ce que la compétence eau revienne à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (3CE).

La loi du 11 avril 2025 a assoupli la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau à la 3CE n'est plus obligatoire.

Il est cependant possible à l'intercommunalité de vouloir exercer cette compétence eau à titre facultatif.

Les raisons conduisant à ce choix sont les suivantes :

Au plan global :

- Pour conforter la gestion globale de l'ensemble du cycle de l'eau à l'échelle de l'intercommunalité : Grand Cycle de l'Eau (GCE), assainissement, pluvial et eau et définir une politique partagée à l'échelle de la 3CE, en proposant une conférence de l'eau pour une vision globale partagée avec les délégués communautaires.
- Pour s'assurer de l'articulation et la coordination entre commissions locales et 3CE sur les financements (GCE et pluvial) et programmes de travaux.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- Pour faire l'interface avec les politiques publiques associées : urbanisme, aménagement, économie, tourisme, emploi, ...
- Pour renforcer le rôle du délégué sur la question du cycle de l'eau.

Au plan opérationnel :

- Pour poursuivre la mutualisation rendue nécessaire par les enjeux de la ressource en eau (cf. travaux d'interconnexion en cours) et maîtriser les évolutions tarifaires.
- Pour travailler à l'échelle de l'intercommunalité sur la question de la qualité de l'eau, à l'image de la STEP de Benfeld et les actions de protection de la ressource.
- Pour poursuivre ensemble les travaux de renouvellement des réseaux pour une gestion durable au bénéfice des générations futures.
- Pour conforter les axes de solidarités.

A ce jour, la compétence « Eau », relevant des communes, est exercée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA).

L'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les conditions d'application du mécanisme de représentation-substitution relatives aux syndicats assurant l'exercice des compétences en matière d'eau.

Ainsi, à la date du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, cette dernière se substituera, au sein du syndicat, aux Communes qui le composent.

Il est rappelé que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur ce transfert.

En l'absence de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Si les conditions de majorité sont remplies (deux tiers des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou au moins la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population totale), le transfert de compétence est prononcé par arrêté préfectoral.

VU l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein ;



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant extension de compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 portant mise à jour des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 portant modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ainsi que de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 précité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » à la communauté de communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 portant restitution de la compétence « garderie du matin et de fin de matinée » aux communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et modification des statuts ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2023 portant transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales et urbaines » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

VU l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2025 portant retrait de la compétence « Dispositif de soutien annuel au projet d'établissement des collèges »,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 se prononçant en faveur du transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

CONSIDERANT les différentes raisons énumérées ci-dessus,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **d'approuver le transfert la compétence « Eau » à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2026,**
- **de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour y intégrer la compétence « Eau » au titre des compétences facultatives,**
- **de rappeler que la Communauté de Communes se substituera au sein du SDEA à la Commune en vertu du principe de représentation-substitution,**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- de demander au Préfet de modifier par arrêté les statuts par transfert de la compétence « Eau » au titre des compétences facultatives, sous réserve de l'obtention des conditions de majorité qualifiée.
- de notifier la présente délibération au Préfet et à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

5. SMICTOM D'ALSACE CENTRALE : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Monsieur Jacques METTENET, Maire-Adjoint et référent « élus » au sein du SMICTOM d'Alsace Centrale, présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Vu le rapport annuel 2024 relatant l'activité du SMICTOM d'Alsace Centrale,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METTENET,

Le Conseil Municipal,

- prend acte du rapport annuel d'activité de l'année 2024 du SMICTOM d'Alsace Centrale.

Ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

6. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 27/06/2025 au 05/09/2025 :

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
REIBEL FONCIER BENFELD	Rue de Sand	Construction de deux bâtiments d'habitation et ses annexes (15 logements)	PC 067 233 25 R0006	Refus le 28/07/2025



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
JUNGBLUTH Christine	Rue du Général Leclerc	Division de terrain	DP 067 233 25 R0021	Favorable le 08/08/2025
SPIE Christine	14 rue du Noyer	Pergola	DP 067 233 25 R0022	Favorable le 27/06/2025
EHRHARDT Richard	49 rue du Général Leclerc	Piscine	DP 067 233 25 R0023	Favorable le 20/08/2025
REIBEL FONCIER BENFELD	Rue de Sand	Division de terrain	DP 067 233 25 R0024	Favorable le 28/08/2025
SCHLOSSER André	28 A rue des Vosges	Panneaux photovoltaïques	DP 067 233 25 R 0025	Favorable le 08/08/2025
LEGRAND Alain	19 rue de l'Orme	Modification clôture	DP 067 233 25 R 0026	Favorable le 02/09/2025
ABIDOS Raphaël	1 rue du Stade	Mise en place portail coulissant	DP 067 233 25 R0027	Favorable le 02/09/2025

7. **DIVERS**

• **Information puits d'irrigation**

Conformément à la réglementation, un affichage municipal a été effectué du 25/07/2025 au 24/08/2025 concernant l'installation d'un puits d'irrigation au lieu-dit Hagel, section 34 – parcelle 39, au bénéfice de l'EARL BARTHELMÉ

• **Sortie de fin de mandat**

Point sur la sortie de fin de mandat prévue le samedi 04 octobre 2025 au Royal Palace de KIRRWILLER.

• **Obtention distinction 2^{ème} fleur**

Madame le Maire et Rosalie HUMLER, Maire-Adjointe, informent l'assemblée de l'obtention de la 2^{ème} fleur au concours des « Villes et Villages fleuris 2025 » ; distinction obtenue fièrement sans avoir déposé de dossier de candidature au préalable. C'est lors du passage du jury départemental, venu pour le contrôle de la 1^{ère} fleur, que la proposition a été faite au vu des efforts fournis par la commune en terme de fleurissement et de développement du cadre de vie. Une cérémonie officielle de remise des prix se tiendra au 1^{er} trimestre 2026.

• **Permis exclusif de recherches (PER)**

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a récemment été consultée par les services préfectoraux dans le but d'émettre un avis sous 30 jours au sujet de la demande d'octroi d'un PER



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

de gîtes géothermiques et d'un PER de mines de lithium et substances connexes. La notification ayant été faite le 01/09/2025, il sera nécessaire de se prononcer lors d'un prochain Conseil Municipal, et ce avant le 30/09/2025.

- **Travaux maison forestière**

Monsieur Jacques METTENET, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que des travaux de rénovation de la maison forestière, propriété communale, démarreront dès lundi 15/09/2025. Ces travaux consisteront à faire l'étanchéité des façades, le ravalement de façades, et des travaux de modification sur la toiture (avancée de toit pignon SUD).

- **Signalétique / travaux de marquage**

A la demande de Fabien WEISSENBERGER, les conseillers font le point sur les divers travaux de marquages routiers qui ont eu lieu durant l'été et qui ont soulevé quelques mécontentements. Les travaux devraient continuer en septembre. Les arrêtés municipaux correspondants seront pris à l'issue des travaux.

- **Prochaines dates à retenir :**

- Réunion commission communication : jeudi 25/09/2025 à 18h30
- Réunion commission action sociale : jeudi 25/09/2025 à 19h30
- Conseils d'école 2025/2026 : jeudi 16/10/2025, jeudi 12/03/2026 et jeudi 11/06/2026
- Elections municipales : 15 et 22 mars 2026

Séance close à 21h50.

Prochaine séance : 22 ou 29 septembre 2025

Le Maire,
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,
Michelle OUDIN